



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 avril 2017**

Délibération n° 2017-1899

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Association Amitié des personnels métropolitains et municipaux (APMM) - Attribution d'une subvention et convention 2017

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Vullien

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 21 mars 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 avril 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Huguet, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Passi, Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Berra (pouvoir à Mme Maurice), M. Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Iehl (pouvoir à M. Hémon), Peytavin (pouvoir à M. Millet), MM. Piegay (pouvoir à Mme Poulain), Veron (pouvoir à M. David).

Conseil du 10 avril 2017
Délibération n° 2017-1899

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Association Amitié des personnels métropolitains et municipaux (APMM) - Attribution d'une subvention et convention 2017**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 mars 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association Amitié des personnels métropolitains et municipaux (APMM) est composée d'anciens malades, d'abstinents volontaires et de sympathisants qui apportent leur soutien aux malades alcooliques et à leur famille, tout en œuvrant pour la prévention et la lutte contre l'alcoolisme.

Dans le cadre du "dispositif risque alcool" et en continuité de la politique sociale, l'association est reconnue comme membre du réseau interne de soin et d'accompagnement.

A ce titre, elle intervient en partenariat avec les services médicaux, les partenaires sociaux, la hiérarchie, pour accompagner individuellement les agents en difficulté avec la consommation d'alcool et prolonger, dans la sphère privée, l'aide apportée dans le contexte professionnel tout en favorisant un lien entre ces 2 espaces.

Les actions d'accompagnement individuel des agents, menées par l'association, se font hors du temps de travail. La démarche est empreinte d'une responsabilisation et d'un investissement volontaire de la personne afin d'obtenir un résultat positif.

La présente convention a pour objet de préciser les engagements de la Métropole de Lyon pour l'année 2017.

I - Bilan de l'année 2016

Par délibération n° 2016-1023 du 21 mars 2016, le Conseil de la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 € au profit de l'association APMM pour l'année 2016.

En 2016, 6 malades ont été signalés et contactés par l'association. Les premières rencontres se sont déroulées lors des permanences de l'association. Il s'agit là d'un moment important qui permet de nouer une relation de confiance pour envisager un accompagnement. Les 92 permanences se sont déroulées dans la salle de la Ficelle à Lyon 4° et au siège social à Lyon 3°.

L'association travaille en relation étroite avec le centre de soins spécialisés de Letra (3 réunions avec les malades hospitalisés). Elle accompagne également les malades en soin et réalise des visites.

3 réunions ou visites sur place ont été organisées pour les services de la Métropole.

Par ailleurs, l'association APMM participe à des événements comme le forum des associations dans le 4° arrondissement de Lyon, une réunion d'information au collège La Trinité Lyon 6° et organise des manifestations ainsi qu'une sortie familiale au Puy-en-Velay.

L'association réunit 33 adhérents ; les malades ne cotisent pas pour la 1ère année d'adhésion.

II - Programme 2017

L'association APMM poursuivra ses activités en 2017, et envisage de renforcer sa communication afin de se faire connaître auprès des nouveaux agents de la Métropole. Elle prévoit notamment, en se rapprochant de la DRH (pour le lien interne) et la communication interne :

- d'organiser des campagnes d'information à la sortie du restaurant afin de toucher le plus grand nombre de personnes,
- de communiquer sur l'intranet (Comète) et dans le magazine "le Petit Métropolitain" en présentant les actions menées.

Elle envisage également de renforcer la prévention en :

- menant des réunions d'information dans les collèges et lycées, actions qui vont être concertées avec la direction générale déléguée à l'économique, à l'emploi et aux savoirs,
- en rencontrant les subdivisions et les nouvelles directions de la Métropole.

III - Budget de l'association

Le budget prévisionnel pour l'année 2017 se décompose comme suit :

DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)	
loyer	4 400,00	subvention Ville de Lyon	3 834,00
eau	100,00	subvention Centre communal d'action sociale (CCAS) Ville de Lyon	220,00
assurance local	430,00	subvention Métropole	4 000,00
téléphone et internet	500,00	adhésions (35 x 16)	560,00
sortie familiale	1 000,00	bénéfice 2016	27,25
tirage des rois	150,00		
réunions, assemblée générale	550,00		
frais de déplacements	550,00		
cotisations	80,00		
secrétariat et affranchissement	581,25		
documentations diverses	100,00		
événements familiaux	200,00		
Total	8 641,25		

Il est proposé que la Métropole de Lyon attribue à l'association APMM pour l'année 2017 une subvention de 4 000 €. Cette subvention sera versée en une fois à réception de la demande d'appel de fonds ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 € au profit de l'association Amitié des personnels métropolitains et municipaux (APMM) dans le cadre de ses actions pour l'année 2017,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association APMM définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant correspondant à la participation financière de la Métropole de Lyon octroyée pour l'année 2017 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal pour la somme de 4 000 € - exercice 2017 - compte 6574 - fonction 020 - opération n° 0P28O4356.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 avril 2017.